



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION du 27 mars 2024

PV N.21

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – FRUGIER Thomas

EXCUSE : M. FALL Angelo

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

FINALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Suite à la validation du Comité Directeur du District en date du 13/01 et sur proposition de la Commission Foot Animation, voici les dates et lieux des finales :

FINALE DEPARTEMENTALE PITCH U13

- Attribution au club du CS FEYTIAT pour le samedi 6 avril sur la journée

FINALE LACORRE U11

- Attribution au club de l'USA CONDAT pour le samedi 1 juin après-midi

FINALE CAILLETON et BOUCHER U13

- Attribution au club de l'AS AIXE SUR VIENNE pour le samedi 8 juin après-midi

FINALE VILLEDIEU U11

- Attribution au club de l'AS AIXE SUR VIENNE pour le samedi 8 juin après-midi



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOT ANIMATION

ARBITRAGE FINALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Les frais d'arbitrage des finales suivantes seront réglés directement par le District aux jeunes arbitres dont le nombre est le suivant :

FINALE DEPARTEMENTALE PITCH U13

- 12 arbitres sur la journée

FINALE LACORRE U11

- 12 arbitres sur l'après midi

FINALE CAILLETON et BOUCHER U13 et CAILLETON

- 12 arbitres sur l'après midi

FINALE FUTSAL U11

- 4 arbitres sur la journée

CATEGORIE U13

RAPPEL AUX CLUBS

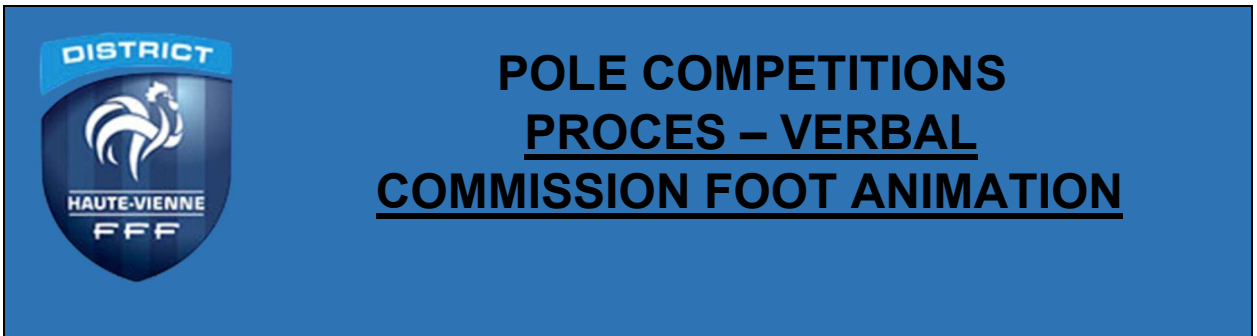
*La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser **OBLIGATOIREMENT***

CHAMPIONNAT

- Forfait général du club de BESSINES MORTEROLLES 2 en D3 PC

Nouvelles dates de match :

- U13 D3 PA : OCCITANE FC 2 – LIMOGES LANDOUGE 1 à jouer le 06/04
- U13 D3 PC : US FEUILLARDIERS 1 – AS AIXE SUR VIENNE 2 à jouer le 13/04
- U13 D3 PE : LIMOGES ASPTT 2 – AS BOSMIE CHARROUX 2 à jouer le 27/04
- U13 D3 PE : SC VERNEUIL 3 – LIMOGES BEAUBREUIL 2 à jouer le 27/04
- U13 D3 PD : CS FEYTIAT 2 – CA RILHAC RANCON 4 à jouer le 13/04



- U13 D3 PD : US SOLIGNAC LE VIGEN 2 – ENT FOOT SUD/LA CROISILLE/LINARDS 2 à jouer le 13/04
- U13 D2 PA : FC BOISSEUIL 87 1 – AS ST JUNIEN 2 à jouer le 27/04
- U13D2 PA : SC VERNEUIL SUR VIENNE 1 – JA ISLE 2 à jouer le 27/04
- U13 D2 PB : SC VERNEUIL SUR VIENNE 2 – FC BOISSEUIL 87 2 à jouer le 20/04
- U13 D2 PB : FC BOISSEUIL 2 – OCCITANE FC 1 à jouer le 27/04
- U13 D2 PB : SC VERNEUIL SUR VIENNE 2 – CS FEYTIAT 1 à jouer le 27/04

CHALLENGE PITCH :

Les clubs qualifiés pour la finale PITCH du samedi 06 avril à FEYTIAT sont :

MASCULINS :

LIMOGES FOOTBALL 1 – US SOLIGNAC/LE VIGEN 1 – JA ISLE 1 – US BEAUNE LES MINES 1 – AS ST JUNIEN 1 – ENT NANTIAT/COMPREIGNAC 1 – AURENCE/ROUSSILLON 1 – AS AIXE SUR VIENNE 1 – JS LAFARGE LIMOGES 1 – CA RILHAC RANCON 1 – SA LE PALAIS SUR VIENNE 1 – FC BOISSEUIL 87 1 – LIMOGES BEAUBREUIL 1- CS FEYTIAT 1 – US ST LEONARD 1

FEMININS :

AS PANAZOL – FCCO – ENTENTE ISLE/AIXE – ENTENTE FOOT/FEYTIAT/LE PALAIS – CA RILHAC RANCON – GJ FUN 87 – US FEUILLARDIERS – ENT VERNEUIL/SEREILHAC/ST PRIEST

La finale régionale du challenge PITCH aura lieu le week-end des 27 et 28 avril 2024 à GUJAN-MESTRAS (33)

AMENDES :

- Amende de 26€ au club de BESSINES MORTEROLLES pour son forfait général en U13 D3 PC
- Amende de 20€ au club du CA RILHAC RANCON 4 pour son 1^{ER} forfait lors du match du samedi 23/03 en D3 PD
- Amende de 20€ au club de LIMOGES LANDOUGE 1 pour son 1^{ER} forfait lors du match du samedi 23/03 en D3 PA
- Amende de 20€ au club du FC PAYS AREDIEN 1 pour son 1^{ER} forfait lors du match du samedi 23/03 en D3 PE
- Amende de 19€ au club du CS FEYTIAT pour feuille de match non informatisée lors du match du 23/03 en D2 PA : CS FEYTIAT 1 – JS LAFARGE 1
- Amende de 19€ au club du FCCL pour feuille de match non informatisée lors du match du 23/03 en D3 : LAF – FCCL/ST PRIEST 2
- Amende de 19€ au club de EFG pour feuille de match non informatisée lors du match du 16/03 en D2 PB : EFG – FUN 87



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOT ANIMATION

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.

Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h

CATEGORIE U11

AMENDES :

- Amende de 11 euros au club de GJ Pays de Nexon pour son forfait à la journée FUTSAL du 16/03/24.
- Amende de 14 euros au club de BEAUBREUIL 3 pour son forfait au plateau 5 D3 B le 9/03/24.
- Amende de 11 euros au club de E. NANTIAT/COMPREIGNAC pour son forfait au plateau 2 D2 B le 23/03/24.
- Amende de 11 euros au club de VERNEUIL 3 pour son forfait au plateau 2 D3 A le 23/03/24.
- Amende de 14 euros au club de FUN 2 pour son forfait au plateau 2 D3 C le 23/03/24

Manque retour plateau du 23 Mars

D2 B Plateau 3, Lafarge

D2 B Plateau 4, Limoges Foot

D3 A Plateau 4, E. Pays Arédien

D3 C Plateau 1, ANF 2

D3 C Plateau 3, Bessines

D3 C Plateau 5, LIMOGES Bastide

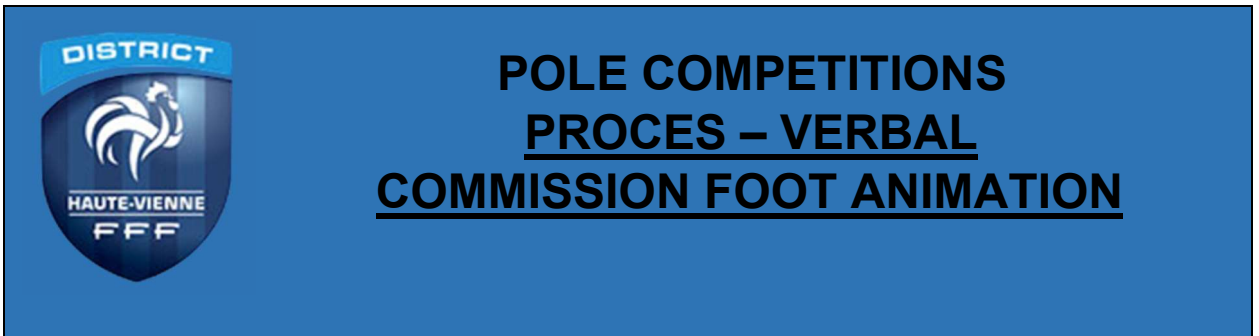
CHALLENGE FETIS-LAHITTE :

Le vainqueur du challenge U11 pour la saison 2023-24 est le club SA LE PALAIS SUR VIENNE

Les clubs qui représenteront le district 87 lors de la finale régionale sont :

SA LE PALAIS SUR VIENNE – LIMOGES FOOTBALL

Le vainqueur de la consolante est le club de LIMOGES AVENIR FOOT



RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU

CATEGORIE U9/U7

Rappel : 3 équipes maximum par club sont autorisées sur un même secteur

U7 :

Manque le compte rendu plateau :

Secteur 4 : Aureil-Eyjeaux

Secteur 6 : Solignac le Vigen

Secteur 7 : Saint Junien

Secteur 8 : Bosmie Charroux

Secteur 9 : Aurence Roussillon

Secteur 10 : Limoges Foot

U9 :

Manque compte rendu plateau :

Secteur 2 : EFG

Secteur 3 : ANF 87

Secteur 4 : Solignac le Vigen

Secteur 7 : Saint Priest sous Aix

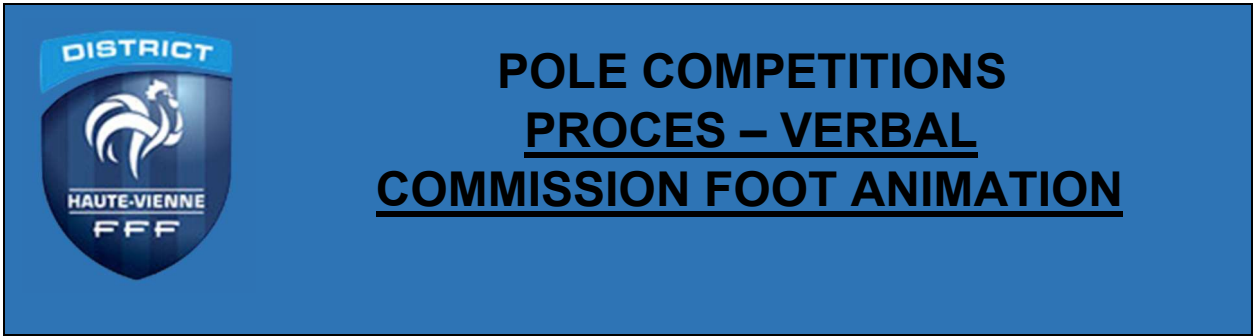
Secteur 13 : Boisseuil

La Commission vous rappelle que le club organisateur du plateau U9 ou U7 doit renvoyer au District :

1) Le compte rendu

2) La feuille de licences

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H.



U9/U7 : RAPPEL : Tout plateau annulé doit être signalé au District.

La commission Foot Animation vous informe que si un club ne peut pas organiser son plateau, c'est automatiquement un club du même secteur qui devra recevoir afin que les enfants puissent jouer.

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**